



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Édouard

Séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard, tenue le 2 novembre 2015 à 20 h à la salle du Conseil, située au 405C, montée Lussier, à Saint-Édouard, à laquelle étaient présents Messieurs les conseillers Gaétan Boulerice, Daniel Racette, Claude Poissant et Madame la conseillère Annie Lussier. Étaient absents Messieurs les conseillers Alain Poissant et Sylvain Seyer.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Ronald Lécuyer, maire. La directrice générale et la secrétaire-trésorière, Madame Christine Tremblay était présente, la séance débute à 20 h.

1. Ouverture de la séance
2. Moment de recueillement
3. Lecture de l'ordre du jour
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Période de questions du public
6. Dépôt de la correspondance du mois
7. **LÉGISLATION**
 - 7.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2015
 - 7.2 Avis de motion en vue d'adopter le règlement de la taxation 2016
 - 7.3 Dépôt de la liste préliminaire du processus de vente pour non-paiement des taxes municipales
8. **FINANCES ET ADMINISTRATION**
 - 8.1 Paiement de la liste de comptes fournisseurs du mois
9. **GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES**
 - 9.1 Responsable de la gestion du matériel et des immeubles - Le conseiller Daniel Racette
10. **GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 10.1 Comité du service de la sécurité incendie- Le conseiller, Gaétan Boulerice
 - 10.2 Comité du trio du service de la sécurité incendie- Le conseiller, Gaétan Boulerice
 - 10.3 Comité de parrainage Sûreté du Québec - Le conseiller Claude Poissant
 - 10.4 Avis de motion et dispense de lecture en vue d'adopter le Règlement n° 2015-267 intitulé « Règlement sur les animaux applicable par la Sûreté du Québec »
 - 10.5 Avis de motion et dispense de lecture en vue d'adopter le Règlement n° 2015-268 intitulé « Règlement concernant les systèmes d'alarme et applicable par la Sûreté du Québec »
 - 10.6 Avis de motion et dispense de lecture en vue d'adopter le Règlement n° 2015-269 intitulé « Règlement concernant les nuisances et applicable par la Sûreté du Québec »
 - 10.7 Avis de motion et dispense de lecture en vue d'adopter le Règlement n° 2015-270 intitulé « Règlement concernant le colportage et la vente itinérante et applicable par la Sûreté du Québec »
 - 10.8 Avis de motion et dispense de lecture en vue d'adopter le Règlement n° 2015-271 intitulé « Règlement concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec »
 - 10.9 Avis de motion et dispense de lecture en vue d'adopter le Règlement n° 2015-272 intitulé « Règlement concernant la sécurité, paix et ordre dans les endroits publics et applicable par la Sûreté du Québec »
11. **GESTION DU RÉSEAU ROUTIER**
 - 11.1 Responsable de la gestion du réseau routier - Le maire, Monsieur Ronald Lécuyer
12. **GESTION DES LOISIRS ET DE LA FAMILLE**
 - 12.1 Comité de gestion des loisirs et de la famille – Le conseiller Sylvain Seyer
13. **GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**
 - 13.1 Responsable de la gestion de l'environnement et de l'assainissement des eaux usées – Le conseiller Alain Poissant
 - 13.2 Ouverture des soumissions concernant la réhabilitation des regards sanitaires
 - 13.3 Avis de motion et dispense de lecture : Règlement du plan d'urbanisme numéro 2015-258
14. **GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA CULTURE**
 - 14.1 Comité de la bibliothèque et de la culture - La conseillère Annie Lussier
 - 14.3 Lancement du logo de la Bibliothèque municipale



No de résolution
ou annotation

15. GESTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

15.1 Responsable de la gestion des technologies de l'information – La conseillère Annie Lussier

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. VARIA

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

15-10-188 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Annie Lussier **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 novembre 2015.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	
# 1	Annie Lussier	P	# 5 Daniel Racette	O		
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3	Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4	Sylvain Seyer	A	Maire suppléant :		REJETE	

Période de questions du public : aucune question

Correspondances : La secrétaire-trésorière informe de la correspondance reçue.

LÉGISLATION

15-10-189 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2015

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Boulerice **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2015, tel que rédigé.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	
# 1	Annie Lussier	O	# 5 Daniel Racette	O		
# 2	Gaétan Boulerice	P	# 6 Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3	Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4	Sylvain Seyer	A	Maire suppléant :		REJETE	

15-11-190 Avis de motion en vue d'adopter le règlement n° 2015-266 intitulé « Règlement de la taxation 2016 »

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Claude Poissant qu'à une séance subséquente sera adopté avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal, le règlement n° 2015-266 décrétant l'imposition et le paiement des taxes municipales, des taux de taxation, de compensation et les modalités de perception pour l'exercice financier 2016.

15-11-191 Dépôt de la liste préliminaire du processus de vente pour non-paiement des taxes municipales

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit, selon les modalités des articles 1022 et 1023 du Code municipal du Québec, procéder à la vente pour non-paiement de taxes des propriétés dont le compte est en arrrages ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Jardins-de-Napierville procédera à une vente pour non-paiement de taxes en février 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Racette **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **QUE** le conseil **DONNE** instruction à la MRC des Jardins-de-Napierville de vendre, lors de la séance de vente pour non-paiement en février 2016, les propriétés dont les arrrages de taxes remontent à ou avant 2013, **IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** d'ici le mois de février 2016, les propriétés ayant fait l'objet de paiement couvrant la période prescrite soient retirées de cette liste; et **QUE** la liste en annexe fasse partie intégrante de cette résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	
# 1	Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	P		
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 - Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3	Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4	Sylvain Seyer	A	Maire suppléant :		REJETE	



No de résolution
ou annotation

FINANCES ET ADMINISTRATION

15-11-192 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale, en vertu du *règlement numéro 150 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire*, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Claude Poissant **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'ACCEPTER** l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et **D'APPROUVER** le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de **85 151,52 \$**;

ET QUE ce rapport soit classé sous le numéro **2015-10** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 Annie Lussier	O	# 5 Daniel Racette	O				
# 2 Gaétan Boulerville	O	# 6 Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE			√
# 3 Claude Poissant	P	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 Sylvain Seyer	A	Maire suppléant :		REJETE			

GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES

Rapport du responsable de la gestion du matériel et des immeubles – Le conseiller Daniel Racette

- Monsieur Daniel Racette informe que la gouttière du centre communautaire a été remplacée. Pour ce qui est de celle de la caserne, l'installation se fera sous peu.

GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rapport du responsable du comité du service de la sécurité incendie – Le conseiller Gaétan Boulerville

- Monsieur Gaétan Boulerville mentionne que le directeur du service de la sécurité incendie a déposé un rapport concernant l'achat d'un véhicule d'urgence. Ce rapport est présentement à l'étude et il vous sera présenté à une session de travail pour discussion.

Comité du trio du service de la sécurité incendie – Le conseiller Gaétan Boulerville

- Monsieur Boulerville mentionne qu'une rencontre du comité du Trio a eu lieu le 28 octobre dernier à Saint-Michel. Il a été, entre autres, question de voir la possibilité d'embaucher Madame Christina Côté, préventionniste à hauts risques, comme pompière à Saint-Édouard. Certaines vérifications restent à faire avant de procéder à cette embauche. Le procès-verbal rédigé par le directeur général de la Municipalité de Saint-Michel sera présenté à une session de travail.

Comité de parrainage Sûreté du Québec – Le Conseiller Claude Poissant

- Monsieur Claude Poissant informe que les avis de motions seront passés pour l'harmonisation des règlements applicables par la Sûreté du Québec. Toutes les municipalités de la MRC adopteront les mêmes règlements afin de faciliter l'application et la défense à la cour municipale de Saint-Rémi.
- Monsieur Poissant informe également que le 11 octobre 2015, il y a eu une rencontre avec le parrain de la Municipalité afin de faire plus de vérification dans le parc au Chalet des loisirs et à la station de pompage.
- Il est également mentionné par Monsieur Claude Poissant que le rapport des cadets indique que 9h30 ont été effectués en temps à Saint-Édouard. Le maire a mentionné son mécontentement à la Table des Maires à la MRC. Le responsable de la Sûreté du Québec a mentionné qu'un nouveau processus avait été essayé cette année mais qu'ils devront se réajuster l'an prochain.

15-11-193 Avis de motion et dispense de lecture en vue d'adopter le Règlement n° 2015-267 intitulé « Règlement sur les animaux applicable par la Sûreté du Québec »

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Annie Lussier qu'à une séance ultérieure sera adoptée le Règlement sur les animaux applicable par la Sûreté du Québec et ce, en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec;

ET QUE dispense de lecture soit faite lors de la présentation du Règlement considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil.



No de résolution
ou annotation

15-11-194 Avis de motion et dispense de lecture en vue d'adopter le Règlement n° 2015-268 intitulé « Règlement concernant les systèmes d'alarme et applicable par la Sûreté du Québec »

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Annie Lussier qu'à une séance ultérieure sera adoptée le Règlement concernant les systèmes d'alarme et applicable par la Sûreté du Québec et ce, en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec;

ET QUE dispense de lecture soit faite lors de la présentation du Règlement considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil.

15-11-195 Avis de motion et dispense de lecture en vue d'adopter le Règlement n° 2015-269 intitulé « Règlement concernant les nuisances et applicable par la Sûreté du Québec »

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Annie Lussier qu'à une séance ultérieure sera adoptée le Règlement concernant les nuisances et applicable par la Sûreté du Québec et ce, en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec;

ET QUE dispense de lecture soit faite lors de la présentation du Règlement considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil.

15-11-196 Avis de motion et dispense de lecture en vue d'adopter le Règlement n° 2015-270 intitulé « Règlement concernant le colportage et la vente itinérante et applicable par la Sûreté du Québec »

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Annie Lussier qu'à une séance ultérieure sera adoptée le Règlement concernant le colportage et la vente itinérante et applicable par la Sûreté du Québec et ce, en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec;

ET QUE dispense de lecture soit faite lors de la présentation du Règlement considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil.

15-11-197 Avis de motion et dispense de lecture en vue d'adopter le Règlement n° 2015-271 « Règlement concernant la circulation et le stationnement applicable par la Sûreté du Québec »

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Annie Lussier qu'à une séance ultérieure sera adoptée le Règlement concernant la circulation et le stationnement applicable par la Sûreté du Québec et ce, en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec;

ET QUE dispense de lecture soit faite lors de la présentation du Règlement considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil.

15-11-198 Avis de motion et dispense de lecture en vue d'adopter le Règlement n° 2015-272 intitulé « Règlement concernant la sécurité, paix et ordre dans les endroits publics et applicable par la Sûreté du Québec »

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Annie Lussier qu'à une séance ultérieure sera adoptée le Règlement concernant la sécurité, paix et ordre dans les endroits publics et applicable par la Sûreté du Québec et ce, en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec;

ET QUE dispense de lecture soit faite lors de la présentation du Règlement considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil.

GESTION DU RÉSEAU ROUTIER

Rapport du responsable de la gestion du réseau routier – Le maire, M. Ronald Lécuyer

- Monsieur Ronald Lécuyer mentionne que les travaux de réparations de l'asphalte ont été effectués sur le territoire. Les travaux de gravier pour remplir les trous sur le rang Saint-Georges seront faits sous peu et ceux de la rue de l'église sont remplis.
- Monsieur Claude Poissant mentionne que l'accotement sur la rue Principale est très dangereux. Du gravier devra être ajouté. La directrice générale en fera mention au responsable des travaux publics.

GESTION DES LOISIRS ET DE LA FAMILLE

Rapport du responsable du comité de gestion des loisirs et de la famille – Le conseiller Sylvain Seyer

- Absent

GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Rapport du responsable de la gestion de l'environnement et de l'assainissement des eaux usées – Le conseiller Alain Poissant

- Absent



No de résolution
ou annotation

15-11-199 Annulation du projet sur la réhabilitation des regards sanitaires

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Édouard a suspendu le processus d'appel d'offre et d'octroi de contrat pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours tel que stipulé sur la formule de soumission de la division B du devis dg15-11-01 afin d'effectuer une analyse plus approfondie du dossier portant sur la réhabilitation des regards sanitaires tel qu'adopté à la résolution;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Édouard a effectué l'analyse en question et qu'il est convenu d'annuler le projet sur la réhabilitation des regards sanitaires;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Boulerice **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'ANNULER** le processus d'appel d'offre et d'octroi de contrat sur la réhabilitation des regards sanitaires.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O				
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 - Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE			√
# 3 - Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 – Sylvain Seyer	A	Maire suppléant :		REJETE			

15-11-200 Ajouts d'ilots déstructurés – Volet 1

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du schéma d'aménagement révisé URB-205 a été réalisé le 27 août 2014;

CONSIDÉRANT QUE ce schéma identifie les ilots déstructurés de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite ajouter d'autres lots à l'intérieur des ilots déstructurés existants;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Jardins-de-Napierville est présentement en processus d'analyse des demandes des municipalités concernant les ajouts ou modifications des ilots déstructurés;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Claude Poissant **ET RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Édouard demande à la MRC des Jardins-de-Napierville de débiter la procédure relativement à l'ajout d'ilots déstructurés – Volet 1 à la liste existante et d'entreprendre les démarches nécessaires afin de faire approuver lesdits lots de la municipalité de Saint-Édouard et ce, par les organismes responsables.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 Annie Lussier	O	# 5 Daniel Racette	O				
# 2 Gaétan Boulerice	O	# 6 Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE			√
# 3 Claude Poissant	P	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 Sylvain Seyer	A	Maire suppléant :		REJETE			

GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA CULTURE

Rapport du responsable du comité de la bibliothèque et de la culture – La conseillère Annie Lussier

- Madame Annie Lussier mentionne que l'intégration de la responsable de la bibliothèque, Madame Mylène Lavallée se déroule très bien. Une formation lui a été donnée sur le logiciel du Réseau Biblio. D'autres formations restent à venir. Madame Lavallée a réaménagé la bibliothèque afin de mieux maximiser l'espace.
- Madame Lussier mentionne qu'une activité dans le cadre de l'Halloween a été offerte aux enfants, le vendredi 30 octobre, sous forme de lecture avec lampe de poche. L'activité fut un succès. Un grand nombre d'enfants y ont participé.

GESTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Rapport du responsable du comité de gestion des technologies de l'information – La conseillère Annie Lussier

- Madame Annie Lussier mentionne qu'elle a eu une rencontre avec la responsable des services communautaires, Véronic Vachon, concernant le logo de la municipalité. Le projet va bon train, le visuel est très beau et la description représente bien la municipalité de Saint-Édouard. Quelques corrections seront faites et il sera présenté aux membres du Conseil très bientôt.

PÉRIODE DE QUESTIONS : aucune question

VARIA : aucun

